

Portrait social

Caf du Jura



Dans le Jura, **102 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf**, soit **40 % de la population totale**. Dans les communautés de communes du département, le taux de couverture varie de 26 % pour la CC de La Station des Rousses Haut- Jura à 46 % pour la CC Jura Nord.

La part des allocataires en couple avec enfant est plus importante dans le Jura (37 %) qu'au niveau national (33 %).

Le département du Jura se caractérise par **une proportion moins importante de familles monoparentales (15 % dans le Jura, 16 % au niveau national)**.

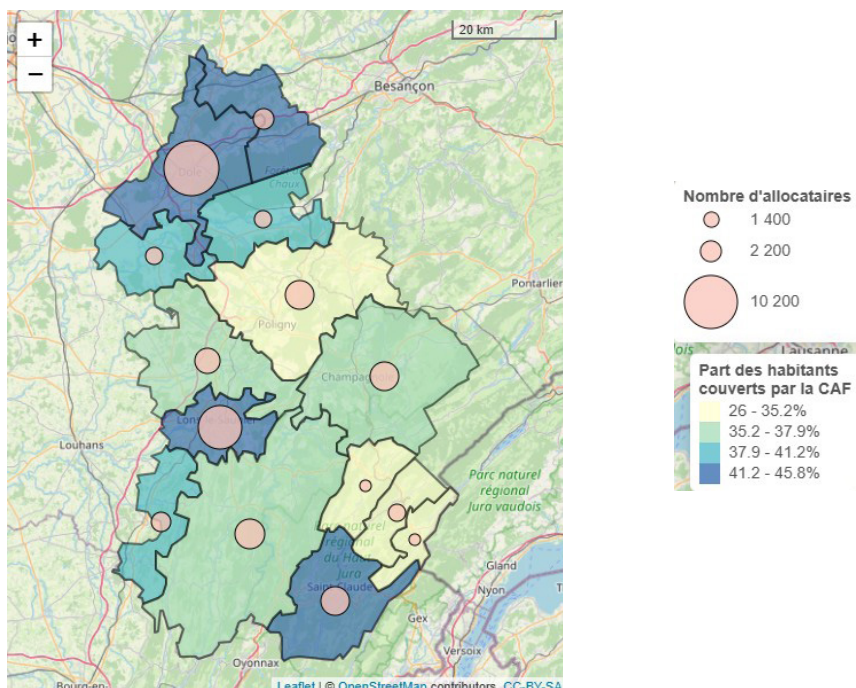
600 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu.

Pour **10 % des allocataires du Jura, les ressources financières sont composées uniquement de prestations légales** (15 % au niveau national).

12 600 foyers allocataires vivent sous le seuil de « bas revenus » avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 12 000 enfants**.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social | Caf du Jura



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



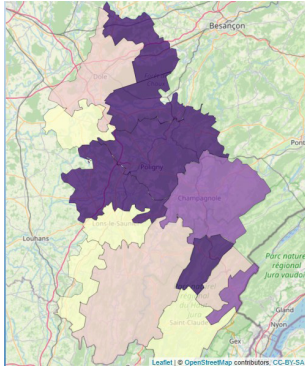
Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

53.3 - 65.4%
65.4 - 74.5%
74.5 - 79.7%
79.7 - 90%

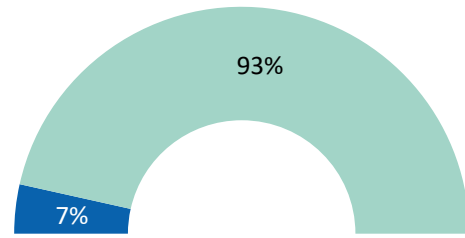
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoiss, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements d'équipements, de prestations individuelles versées aux familles et par la prise en charge de cotisations sociales pour l'emploi des assistants maternels.

La petite enfance est un enjeu majeur pour la Caf qui ambitionne de proposer une solution d'accueil aux 6 700 enfants de moins de 3 ans du département.

En 2022, **4 900 places sont disponibles pour les familles.** Le Jura, avec **73 places offertes pour 100 enfants**, a une capacité d'accueil supérieure au national (60 places offertes pour 100 enfants).

Enfants couverts par la prestation



■ PREPARE ■ SANS PREPARE

Source : Caf 2024

Par rapport à 2021, l'offre d'accueil a augmenté de 260 places tandis que la population des moins de 3 ans a diminué de 230 enfants, faisant passer le taux de couverture de 66 places à 73. Prépondérante dans le département, l'offre des assistants maternels couvre 70 % des places (52 % au niveau national).

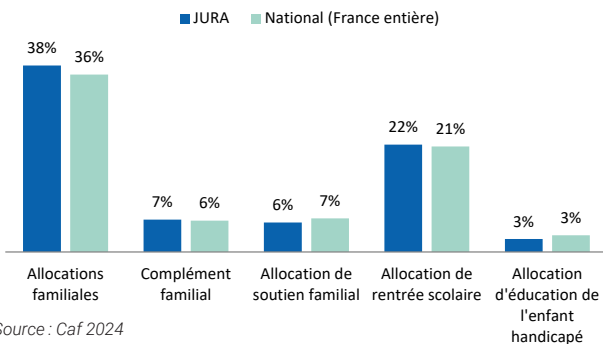
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) : **400 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans.**



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

38 % des allocataires bénéficient des **allocations familiales** versées à partir du deuxième enfant, et 7 % obtiennent un complément familial.

22 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la **rentrée scolaire** pour les enfants.

6 % perçoivent l'allocation destinée à élever **un enfant privé de l'un ou de ses deux parents.**

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

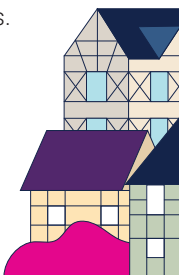
3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un **enfant handicapé.**

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et d'être soutenus dans leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

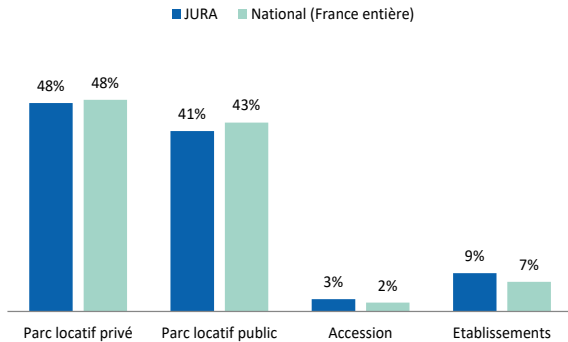




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **14 800 foyers du Jura reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente une population de 27 700 personnes, soit une couverture de **11 % de la population totale** du département. Cette part est inférieure à celle du nationale (16 %).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Jura	National
parc Locatif Privé	215 €	238 €
parc Locatif Public	182 €	220 €
Accédants	166 €	183 €
Établissement	215 €	218 €

Source : Caf 2024

Pour l'ensemble des types de logement hors établissements, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le Jura par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -3 € à -38 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différente.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement :

- Du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** à **3 300 foyers** sur le Jura.
- À **14 700 allocataires du Jura de la Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Cela représente 35 % des foyers allocataires du territoire (33 % au niveau national). Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 900 foyers.

- De **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** à **5 500 bénéficiaires**. 54 % d'entre eux perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

3 300
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

20 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

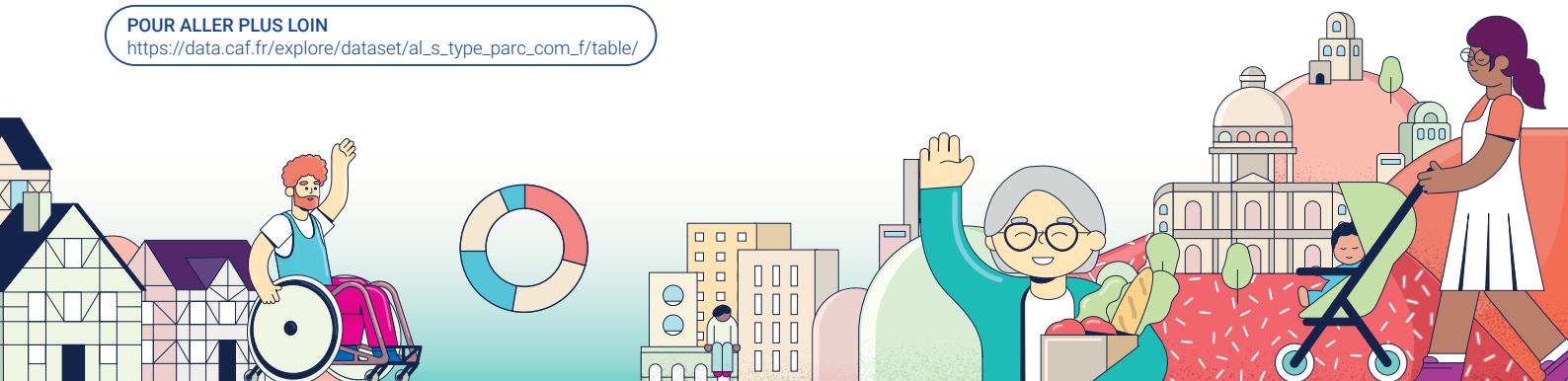
57 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



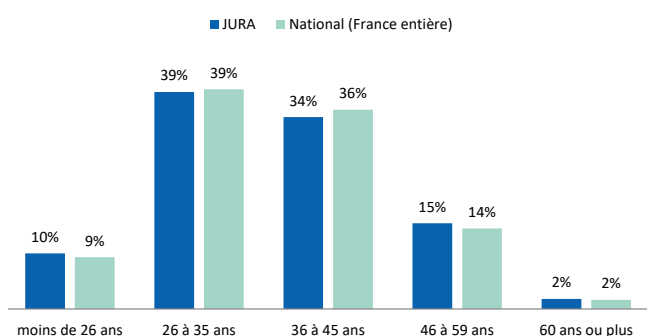
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

111 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Jura, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été 35 085 sur la France entière. **53 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain** (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 90 413 €, soit **un montant moyen par bénéficiaire de 815 €** (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

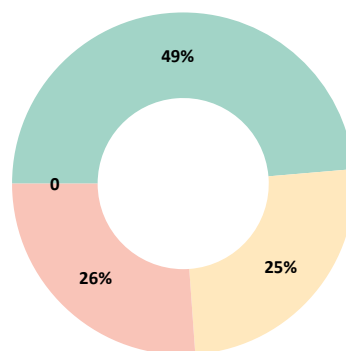
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **10 % des bénéficiaires jurassiens ont moins de 25 ans et 39 % ont entre 26 et 35 ans.**
- **31 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant**, équivalent au taux national (30 %). La part des familles avec deux enfants est plus importante dans le Jura (46 %) qu'au niveau national (44 %) et inversement pour les familles d'un enfant (23 % contre 26 %).
- **24 % des bénéficiaires ont un enfant de moins de 3 ans** (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



■ Actifs occupés ■ Actifs inoccupés ■ Inactifs ■ Département

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

49 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est plus que l'observation France entière (45 %).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Jura	29 %	35 %	56 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **29 %** perçoivent le **RSA ou l'AAH**, une proportion plus faible que le niveau national (37 %),
- **35 %** sont des bénéficiaires de la **Prime d'activité** (35 % au niveau national),
- **56 %** vivent sous le seuil de « **bas revenus** » (57 % au niveau national).